

À usage interne seulement

Demande n^o : _____ Quartier n^o : _____ Responsable du dossier : _____

Demande reçue le (jj/mm/aaaa) : _____

Employé du Centre du service à la clientèle : _____ Montant des droits perçus : \$



**DEMANDE DE PERMIS
EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO -
NIVEAU CONSEIL**

- Transformations
- Démolition
- Construction neuve

FORMULAIRE DE DEMANDE

Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur

Adresse du demandeur	Adresse		
	Ville	Province	Code postal

Téléphone	Courriel
-----------	----------

Renseignements sur le propriétaire (s'il diffère du demandeur)

Nom du propriétaire

Adresse du propriétaire	Adresse		
	Ville	Province	Code postal

Téléphone	Courriel
-----------	----------

Renseignements sur le projet

Adresse municipale

Description du projet	<input type="text"/>
-----------------------	----------------------

Plans préparés par	Nom/entreprise		
	Adresse		
	Courriel	Téléphone	

Études, documents et dessins requis	<input type="checkbox"/> Plan d'implantation/plan d'aménagement paysager	<input type="checkbox"/> Énoncé d'impact sur le patrimoine culturel
	<input type="checkbox"/> Dessins en élévation	<input type="checkbox"/> Perspectives/rendus
	<input type="checkbox"/> Description du projet (1-2 pages)	<input type="checkbox"/> Autres

Renseignements sur le projet	
Portée des travaux	<input type="radio"/> Transformations mineures : 2 295,00 \$ · les travaux doivent porter sur les transformations mineures ou sur les annexes des propriétés existantes; · ils ne doivent porter que sur une propriété désignée; · les travaux de démolition partielle doivent s'étendre sur au plus 30 % de la superficie brute du bâtiment désignés
	<input type="radio"/> Transformations majeures : 8 757,00 \$ · les transformations ou annexes importantes de la propriété existante ont une incidence sur la valeur de patrimoine culturel ou sur les caractéristiques patrimoniales culturelles de la propriété ou du district de conservation du patrimoine; · chaque demande peut regrouper plusieurs propriétés désignées.
	<input type="radio"/> Démolition - Bâtiments contributifs/grade 1/partie IV : 13 683,00\$
	<input type="radio"/> Démolition - Bâtiments non contributifs/grade 2 : 2 737,00 \$
	<input type="radio"/> Construction neuve de moindre envergure : 3 284,00 \$ · les demandes portent sur des maisons individuelles neuves; · les demandes qui appartiennent à cette catégorie n'ont pas pour effet de modifier le Plan officiel ou le Règlement de zonage.
	<input type="radio"/> Construction neuve de moyenne envergure : 5 473,00 \$ · Demandes portant sur la construction résidentielle neuve de moindre envergure, dont les habitations en rangée, les duplex, les habitations jumelées et les habitations superposées · Demandes de construction neuve d'immeubles d'appartements de faible hauteur · Demandes de construction neuve de bâtiments non résidentiels ou de bâtiments polyvalents de faible hauteur
<input type="radio"/> Construction neuve de grande envergure : 8 757,00 \$ · les demandes portent sur la construction neuve de bâtiments de moyenne hauteur et de grande hauteur; · toutes ces demandes obligent à apporter des modifications au Règlement de zonage (à l'exception des modifications se rapportant exclusivement à l'utilisation) ou au Plan officiel.	
TOTAL : <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>	

**Exigences supplémentaires relatives aux édifices désignés individuellement (Partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario).
 Veuillez nous faire parvenir les documents présentés ci-dessous :**

- Photographies qui représentent le bâtiment actuel et qui montrent les structures et les caractéristiques patrimoniales touchées par la demande, ainsi que leur état et leur contexte.
- Un plan ou un schéma du site qui illustre l'endroit où aura lieu la modification, la démolition ou la suppression proposée.
- Les raisons de la modification, de la démolition ou de la suppression proposée et les éventuelles répercussions sur les caractéristiques patrimoniales de la propriété.

Si vous demandez un permis prévu à la partie IV (permission de transformer, d'ériger, de démolir ou d'enlever un bien patrimonial désigné aux termes de l'article 29), veuillez remplir la partie A ci-dessous. Pour tous les autres types de permis, remplissez plutôt la partie B.

Partie A - Permis prévu à la partie IV

Je, _____ (demandeur), de _____ (ville/village), affirme ou déclare solennellement qu'à ma connaissance, tous les renseignements contenus dans la présente demande sont exacts, et je fais cette déclaration la croyant vraie en toute conscience et sachant qu'elle a la même valeur et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de la Loi sur la preuve de l'Ontario. Je comprends aussi que le fait de fournir de l'information erronée constitue une infraction à la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.

AFFIRMÉ OU DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi

à _____

le _____ 20_____

Signature du demandeur

Signature du Commissaire à l'assermentation

Partie B - Tous les autres types de permis

Le soussigné confirme que l'information incluse dans la présente demande est, à sa connaissance, exacte et comprend que le fait de fournir de l'information erronée constitue une infraction à la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.

Signature du demandeur ou de son mandataire

Date

Notes:

1. Une demande distincte est requise pour l'obtention du permis de construire.
2. Une demande en vertu de la *Loi sur l'aménagement* du territoire pourrait être requise dans le cadre de ce projet.
3. Selon la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, toutes les demandes dûment remplies sont traitées dans les 90 jours suivant leur réception. Une demande dûment remplie comprend tous les documents et dessins requis, ainsi que toutes les études également requises.

Loi municipale sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Les renseignements personnels figurant dans le présent formulaire sont recueillis aux fins du processus de consultation en vertu du *Processus municipal d'approbation et de consultation publique concernant les systèmes d'antennes* de la Ville d'Ottawa, qui fait partie du processus d'approbation des installations de radiocommunication d'Industrie Canada conformément aux dispositions prévues dans la *Loi sur la radiocommunication* (1985), art. 5, et la *Circulaire des procédures concernant les clients* CPC-2-0-03 d'Industrie Canada. Toute question concernant la collecte de renseignements personnels peut être adressée au gestionnaire, Services de soutien aux activités, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, par la poste au 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa, K1P 1J1, ou par téléphone au 613 580 2424, poste 24075.